

Luxembourg, le 14 décembre 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 82 de notre Règlement interne, je souhaite poser une question parlementaire **élargie** à Madame la Ministre de la Culture au sujet de l'importance et la valorisation des bénévoles des associations sans but lucratif dans le secteur culturel.

« Le secteur culturel est animé et vivifié grâce à l'engagement de ses acteurs les plus divers dont notamment les associations culturelles. Plusieurs de ces associations sans but lucratif assurent des tâches variées et volumineuses. Elles fonctionnent essentiellement en s'appuyant sur le travail inlassable de leurs bénévoles qui effectuent des tâches administratives importantes en relation avec la communication publique, le financement et le sponsoring ainsi que l'organisation de manifestations.

Or, il est à observer que plusieurs de ces associations éprouveront dans un proche avenir de sérieuses difficultés à recruter des travailleurs bénévoles engagés dans la gestion journalière de leurs affaires qui vont croissant dans bien des cas.

Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Culture :

- *Madame la Ministre peut-elle indiquer les associations culturelles bénéficiant actuellement d'une convention avec le Ministère de la Culture leur permettant de financer à moyen terme entre autre un ou plusieurs salarié(e)s travaillant soit à tâche partielle, soit à tâche entière ?*
- *Selon quels critères précis ces conventions sont-elles conclues ?*
- *À l'instar des conventions régissant le fonctionnement des bibliothèques publiques gérées par des associations sans but lucratif qui ont dû engager des personnels, Madame la Ministre est-elle disposée à soutenir plus fortement des*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

associations culturelles pouvant se prévaloir d'un certain rayonnement artistique et risquant de ne plus pouvoir recourir dans un futur proche à des travailleurs bénévoles engagés notamment sur le plan administratif et dans l'organisation de manifestations à proprement parler ?

- *Autrement dit, Madame la Ministre est-elle prête à favoriser des synergies entre ces associations qui pourraient se regrouper en vue d'engager un professionnel spécialisé dans le domaine de la gestion des affaires culturelles et artistiques, une sorte de «Kulturmanager» au service d'acteurs de la scène ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



André BAULER
Député